



## 1. GRADE, METIER, EMPLOI

<b>Grade</b>	Cadre de Santé
<b>Emploi</b>	Cadre de Santé
<b>Métier</b>	Cadre de Santé
<b>% temps</b>	100%

## 2. AFFECTATION

<b>Pôle</b>	URGENCES PSYCHIATRIQUES
<b>Structure interne (CR - Code et Libellé)</b>	
<b>Unité fonctionnelle (Code et Libellé)</b>	UCO - UF 2621

## 3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Le cadre de santé est placé :

- Sous l'autorité hiérarchique du cadre supérieur de santé assistant du chef de Pôle et du Coordonnateur général des soins.
- Sous l'autorité fonctionnelle du chef de son pôle d'affectation.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail

## 4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Temps de travail : 100% avec repos fixes



- Cycle hebdomadaire : 38h20
- Amplitude horaire : 6h30 – 22h00
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, sauf nécessité de service
- Disponibilité pour s'inscrire dans des actions ponctuelles en dehors du cadre de travail préfixé
- Congés pris dans le respect de l'organisation du pôle et programmés en lien avec les cadres du pôle au regard des règles de fonctionnement établies. A ce titre, il participe aux suppléances organisées au niveau du pôle.

## 5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

### 5.1. Caractéristiques du pôle urgences psychiatrique

Le pôle des Urgences psychiatriques (Pôle UP) intègre au sein de l'établissement toutes les activités en lien avec le parcours des patients en situation de crise. Il propose des dispositifs spécifiques au niveau de la régulation et de l'accès aux soins (SAS Live 69, Ellip's), de l'accueil territorial des urgences (UPRM, équipe IDE psychiatrique au sein du CHU), de la post-urgence de crise que ce soit en hospitalisation de courte durée (Unité de post-urgence et Unité de crise et d'orientation) ou en ambulatoire mais également dans le cadre de la suicidologie (3114, dispositif Vigilans, Espoir, Centre de prévention du suicide). Ce pôle Universitaire participe activement aux activités de formation et de recherche de manière transdisciplinaire, soucieux de proposer des soins conformes aux données actuelles de la science et de participer à l'évolution de celles-ci. Dans cette dynamique, la participation de tous les acteurs du pôle motivés par la formation ou la recherche sera encouragée.

**UPRM (Urgence Psychiatrique Rhône Métropole) Service Accueil:** Unité d'accueil, de consultation et d'orientation des établissements de Saint Jean de Dieu, Saint Cyr aux Monts d'Or et du Centre Hospitalier « Le Vinatier ».

L'UPRM a vocation d'accueillir les urgences psychiatriques avérées de l'ensemble du territoire de la métropole 24h/24 et 7 jours/7. Elle est positionnée au Centre Hospitalier « Le Vinatier » Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole au bénéfice des trois établissements sectorisés qui couvrent le territoire.

L'UPRM accueille les patients adultes ainsi que les adolescents de plus de 16 ans déjà connus de la psychiatrie qui nécessitent des soins psychiatriques urgents non associés à des problèmes somatiques. Exceptionnellement selon une liste dérogatoire établie et validée avec le président de CME et le médecin responsable de l'HFME certains patients entre 13 et 16 ans peuvent être reçus.



L'UPRM accueille également en seconde intention des patients à tableau mixte stabilisés sur le plan somatique dans les SAU n'ayant pas de psychiatre et qui nécessitent une évaluation psychiatrique d'urgence.

L'objectif de la consultation est de cerner le problème urgent, apaiser une situation de crise et orienter le patient. Plusieurs orientations sont possibles :

- Hospitalisation (Secteur, Clinique)
- Prise en charge ambulatoire (Hôpital de jour, équipe mobile)
- Suivi libéral.

**Unité Post Urgences : Service de Crise :** Unité d'observation, d'évaluation et d'orientation. Unité d'hospitalisation de courte durée.

Les hospitalisations dans l'unité de Post-Urgence ont pour objectifs l'évaluation, l'observation et l'orientation dans un parcours de soins adapté et personnalisé.

Le travail d'équipe est basé sur la pluridisciplinarité et la cohésion. Deux référents (soignant et médical) s'engagent à être les interlocuteurs privilégiés de l'accompagnement du patient. Toutefois, la prise en charge du patient est de la responsabilité de tous, selon son champ de compétences.

Les patients admis sont:

- Majeurs, sans limite d'âge maximum.
- En hospitalisation libre ou sous contrainte.
- Domiciliés sur le secteur du CHV. Des patients hors-secteur ou sans domicile fixe peuvent être accueillis dans le respect de l'alternance contractualisée avec les centres hospitaliers Saint Jean de Dieu et Saint Cyr au Monts d'or.

La durée du séjour peut aller de 72h à 7 jours maximum suivant la clinique du patient. Les admissions peuvent intervenir 24h/24, tous les jours de l'année dans les limites des places disponibles.

**LIVE : Service d'accès aux soins (SAS).** La « plateforme LIVE/SAS PSY du SAMU 69 » est un dispositif téléphonique d'accueil, d'évaluation et d'orientation à destination des patients, des familles, des professionnels de santé et des partenaires des secteurs médico-sociaux et sociaux. Une équipe de répondants pluri professionnels sont opérationnels de 8h à 20h, 7j/7 via un numéro gratuit. Ce dispositif est rattaché au SAS SAMU 69.

Les missions de la plateforme pour le territoire du Rhône sont :

- Evaluer la demande via un recueil d'informations ciblées
- élaborer un plan d'accompagnement personnalisé.
- Orienter les appelants



- Transmettre des données contextuelles, cliniques, ou autres, relevées au cours de la phase d'écoute aux structures d'aval.
- Réduction de délais d'accès aux soins/ fluidifier le parcours de soin/éviter le passage aux Urgences.
- Désamorcer les situations de crise et si nécessaire envoyer des moyens de recours.
- Informer, sensibiliser et déstigmatiser la psychiatrie

**E.L.I.P.'S : Service d'accès aux soins (SAS).** ELIP'S devient la brique mobile du SAS PSY, toujours dans l'objectif d'améliorer le parcours de soins et va décliner plusieurs axes d'intervention.

Le SAS PSY Mobile est une équipe mobile d'évaluation et d'orientation de semi urgence (24h00 à 72h00), intégrée au SAS Psy à destination des usagers, des familles ou aidants et des professionnels du territoire rhodanien.

Ce dispositif a pour mission d'évaluer in situ et d'orienter la situation de semi urgence psychiatrique au sein de l'offre de soins du territoire, pour des personnes encore non connues ou en rupture de soin depuis plus d'un an, afin d'éviter le passage aux urgences et de proposer une prise en charge alternative à l'hospitalisation. Il remplit également un rôle de prévention en limitant l'acutisation des situations cliniques.

Une autre de ses missions est d'apporter soutien et informations aux familles et aidants dans leurs décisions, dans une dynamique de déstigmatisation de la maladie mentale sous la forme de CFSP (consultation famille sans la personne)

Le SAS PSY Mobile a différents objectifs :

- Améliorer l'accès aux soins en santé mentale.
- Rendre plus lisible l'offre de soins réorganisée du territoire
- Conseiller, orienter vers un dispositif adapté en santé mentale.
- Fluidifier le parcours patient en évitant autant que faire se peut le passage par les urgences.
- Limiter les points de rupture en permettant une meilleure collaboration entre les acteurs du soin.
- Désengorger les unités de soins et éviter le recours à l'hospitalisation.
- Favoriser le retour aux soins.
- Renforcer la collaboration avec les acteurs de terrain et dispositifs sectoriels du territoire dont l'UNAFAM, SOS Médecins, Pôle UP, SAU territoriaux...
- Soutenir les aidants

**Vigilan's : Service de Centre de Prévention Suicide.** Dispositif national de veille active des patients suicidants dont les objectifs généraux sont de :

- proposer des réseaux d'alerte et des réponses innovantes aux situations de crises suicidaires détectées.
- contribuer à la baisse de la morbidité suicidaires et éventuellement de mortalité.
- contribuer à la mise en place de stratégies innovantes et répliquables dans la prise en charge des conduites suicidaires.



Les patients entrent dans le dispositif suite à l'orientation d'établissements ou de services partenaires dans le cadre d'une prise en charge de tentative de suicide. Nos partenaires se situent sur une large zone : du nord au sud entre Bourg en Bresse et Montélimar, d'ouest en est entre St Etienne et l'axe Chambéry-Grenoble.

L'entrée des patients dans le dispositif Vigilans est réalisée par l'intermédiaire d'une fiche complétée et transmise via une messagerie sécurisée pour assurer la sécurité des données patient. Le patient est alors suivi à distance via des appels téléphoniques et/ou envoi de cartes postales au cours des 6 mois qui suivent le passage à l'acte suicidaire.

Le dispositif est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h (hors jours fériés). L'équipe se compose de « Vigilans » IDE et de psychologues. Elle est accompagnée de médecins et d'un chargé de réseau.

**3114 : Service de Centre de Prévention Suicide.** Il s'agit d'une plateforme téléphonique dédiée aux urgences suicidaires. Le Numéro National de Prévention du Suicide ou 2NPS est un dispositif répondant à un large spectre de sollicitations en lien avec le suicide.

Il assure des missions d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'intervention. Il collabore avec l'ensemble des acteurs locaux du secteur de la santé, du social, de l'éducatif, de l'associatif, afin d'apporter une réponse adaptée, pertinente et personnalisée.

Sa principale mission est de proposer à toute la population un numéro unique, gratuit et accessible 24h/24, 7 jours/7. Ce réseau s'est développé en partenariat avec les SAMU centre 15 du territoire français métropolitain et d'outre-mer.

L'équipe du centre de réponse de Lyon est composé de répondants infirmiers et psychologues. Elle est présente 7/7 de 9h à 21h. Au quotidien, les répondants travaillent dans l'enceinte du centre 15 du SAMU 69 sur le site de l'Hôpital Edouard Herriot.

## 5.2. Caractéristiques de l'Unité de Crise et d'Orientation (UCO)

L'UCO est une unité de soins psychiatriques dédiée à l'accueil de patients adultes sans limite d'âge, en hospitalisation libre.

L'objectif de cette unité est de fournir un environnement sécurisé et encadré pour gérer des situations de crise aiguë, tout en offrant un suivi personnalisé adapté à chaque patient. Elle prend en charge des patients en crise sans condition de domiciliation et ne présentant pas de pathologies somatiques graves.

Elle accueille principalement des patients ayant des conduites suicidaires des crises psycho-traumatiques ou des troubles de la personnalité, souvent accompagnés de comorbidités dépressives, anxieuses ou addictives. L'UCO est également spécialisée dans la prise en charge des jeunes adultes (18-25 ans) souffrant de troubles psychotiques débutants, sous réserve de l'absence de troubles graves du comportement.



Accessible 24h/24, 7 jours sur 7, l'admission se fait sur accord médical, avec l'intervention du médecin de la structure en journée et en semaine, ou du médecin de garde durant la nuit et les week-ends.

## 6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

Le cadre de santé organise, coordonne et contrôle l'ensemble des activités nécessaires pour assurer la sécurité des patients, la continuité et la qualité des soins dispensés dans les diverses unités dont il a la charge.

Le cadre de santé contribue à la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'évaluation des pratiques professionnelles au sein du pôle en lien avec les instances habilitées de l'établissement. Il développe une pédagogie d'intégration de la démarche qualité et de la gestion des risques aux pratiques soignantes. Il repère les situations à risques, propose et impulse les actions correctrices et, d'une manière générale, accompagne les équipes dans l'amélioration de leurs pratiques.

A ce titre, il est responsable :

- De l'organisation des soins.
- De l'application des prescriptions médicales.
- De la gestion administrative et logistique de l'unité.
- De la mise en œuvre des orientations prises par son pôle de rattachement

Il est référent professionnel et assure l'encadrement et l'animation des équipes placées sous sa responsabilité.

En collaboration avec le chef de service et le cadre supérieur de santé - assistant de chef de pôle, il participe à l'élaboration des projets d'unité de soins et veille à leur réalisation.

## 7. ACTIVITES PRINCIPALES

### 7.1. Ressources humaines et organisation des soins

Le cadre de santé s'implique dans le travail de lien nécessaire à la cohésion d'équipe et dans la dynamique de l'équipe pluridisciplinaire des différentes Unités Fonctionnelles de l'ensemble du Pôle.

Il doit :

- Organiser et planifier la répartition des effectifs en fonction de l'activité et des contraintes de fonctionnement.



- Planifier annuellement la répartition des congés, RTT dans le respect de la note de service sur la gestion du temps de travail.
- Assurer la régulation des équipes
  - Programmer et animer les réunions
  - Animer une équipe et en assurer la régulation
  - Favoriser la communication entre les différents partenaires
  - Diffuser des informations adaptées et nécessaires au fonctionnement des UF
  - Gérer les aléas inhérents à l'activité et/ou aux fluctuations des effectifs
- Promouvoir les compétences et évaluer les personnels :
  - Favoriser l'émergence des besoins de formation individuels et collectifs, en lien avec le service de formation continue et le cadre supérieur de santé de pôle en charge de la formation.
  - Favoriser le déploiement des dispositifs de formation institutionnels (tutorat, module d'impulsion des savoirs en psychiatrie, RAISOPSI, PTI...), pour les nouveaux professionnels.
  - Identifier les exigences du poste occupé, préciser les domaines de compétence des différentes catégories de personnel et veiller à leur bonne articulation en fonction des attentes institutionnelles et polaires.
  - Conduire l'évaluation du personnel
  - Susciter une réflexion sur les pratiques
- Etablir des relations constructives avec les différents partenaires
  - Constituer un réseau interne et externe à l'établissement
  - Assurer l'interface avec les différents partenaires
  - Evaluer les marges de manœuvre possible au regard des contraintes institutionnelles ou nationales
- Assurer pour les unités l'organisation des stages et le suivi des étudiants au regard des politiques d'encadrement institutionnelle et polaire
  - Identifier les ressources pédagogiques de l'unité
  - Participer à l'organisation du parcours d'apprentissage des stagiaires
  - Désigner les collaborateurs ayant le plus de compétences en matière de tutorat
  - Etablir des relations avec les formateurs et les IFSI responsables de stage
- Mettre en place une organisation garantissant la continuité et la sécurité des soins au regard de l'activité et du dispositif global institutionnel



- Coordonner les demandes de soins en suivis ambulatoires émanant du SMAUP, des autres unités du CHV, des services somatiques, du médico-social, de la médecine de ville et des aidants naturels. Aider à les prioriser et à les organiser.
- Contribuer à l'application des directives médicales et aux soins qui en découlent afin de garantir une activité clinique de qualité.
- Concevoir des organisations dans la logique de la politique médicale du pôle et le respect des contraintes institutionnelles.
- Superviser la planification des prestations au quotidien et faire appliquer les consignes médicales.
- Caractériser les situations, identifier les priorités, choisir les solutions adaptées en terme d'efficience et d'efficacité.
- Assurer la coordination des prises en charge entre les différents intervenants.
- Garantir la continuité des soins et des prestations tout au long du parcours patient.
- Assurer l'articulation avec les structures d'amont et d'aval.
- Assurer et garantir les liens nécessaires à la continuité des prises en charges et groupes.
- Rendre compte à l'encadrement et aux supérieurs hiérarchiques du fonctionnement des UF
- Garantir et évaluer la qualité des soins dispensés, de l'hygiène, du confort et de la sécurité des patients et du personnel.
- Veiller à la qualité de l'accueil des patients, de leur entourage, des différents professionnels et contribuer à leur information
  - Se rendre disponible pour recevoir, informer, accompagner les patients et leur entourage
  - Mettre en œuvre les conditions nécessaires au respect des droits du patient
  - Informer et faire respecter les règles de fonctionnement des UF et de l'hôpital
- Participer à l'élaboration du projet de soins de l'unité en collaboration avec l'équipe médico-soignante et veiller à sa réalisation.

## 7.2. Gestion administrative

- Assurer la gestion administrative de la structure
- Assurer la gestion du flux des patients, en amont et en aval de l'unité
- Veiller à ce que les éléments nécessaires à l'appréciation et à la valorisation de l'activité des unités soient correctement renseignés
- Mettre en place et assurer le suivi des moyens d'évaluation proposés par l'établissement
- Transmettre aux services concernés l'ensemble des éléments de traçabilité demandés
- Prévoir et gérer les budgets alloués.
- Evaluer et programmer les besoins en matériel, en maintenance





- Anticiper et gérer les approvisionnements en fonction des besoins, dans le respect des bonnes pratiques et des modes d'utilisation des matériels
- Contrôler l'adéquation commande/livraison.

### **7.3. Gestion de la qualité et des risques**

- Gérer les risques concernant les prestations de soins, repérer les situations à risque, conduire un plan d'action et faire participer l'équipe à sa mise en œuvre
- Veiller à la sécurité des personnes placées sous sa responsabilité (patients, famille, personnels, étudiants)
- Contrôler le respect des règles de sécurité et de traçabilité
- Veiller à la fiabilité des informations contenues dans le dossier de soins, ainsi qu'à leur transmission
- Transmettre les consignes, faire appliquer les procédures et les mesures correctives en terme de qualité et de sécurité : protocoles de soins, vigilances sanitaires, prévention des risques, sécurité des personnes et des biens, conditions de travail
- Conduire des démarches participatives d'amélioration continue de la qualité des prestations
- Assurer la diffusion, la mise en œuvre, la transmission et l'analyse des résultats des projets d'amélioration
- Contribuer aux études et recherches professionnelles et médicales

## **8. ACTIVITES SPECIFIQUES**

- Participer aux projets du pôle Urgences Psychiatriques, dans leur développement et leur mise en œuvre.
- Participer aux projets de recherche du pôle et il s'assure de leur mise en œuvre.
- Promouvoir et favoriser la mise en œuvre en articulation avec l'IPA, des actions de psychoéducation et de toute autre thématique relevant des priorités institutionnelles comme la gestion de la douleur.
- S'inscrire dans des missions transversales au sein du Pôle et de l'établissement
- S'inscrire dans les groupes de réflexion institutionnelle, en être le représentant du pôle et assurer le retour aux équipes
- Promouvoir la participation des soignants à des actions de communication.

## **9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES**

### **9.1. Aptitudes à assumer un poste à responsabilités**

- Sens de l'autorité
- Sens de l'organisation et des priorités



- Sens du travail en équipe et du travail en collaboration
- Sens de la délégation, du développement des compétences visant à l'autonomie des agents
- Capacités de réflexion, de positionnement et de mise à distance
- Capacités dans la gestion informatique et maîtrise des logiciels nécessaires
- Capacité de disponibilité et de réactivité
- Capacités d'adaptation, d'anticipation et de régulation
- Capacité de structuration, de réflexion systémique des parcours de soins
- Capacité à s'approprier le projet d'établissement et à en mesurer les enjeux
- Capacité à mettre en œuvre les axes du projet médical du pôle Urgences Psychiatriques
- Aptitude à promouvoir et à conduire des projets
- Capacité pédagogique dans l'accompagnement des équipes, des étudiants et des partenaires du réseau
- Capacité à se situer à l'interface des différents interlocuteurs : patients, soignants, familles, entourage, partenaires extérieurs, administratifs et logistiques
- Intérêt pour la psychiatrie et pour la prise en charge des usagers dans le cadre d'urgences ou de crise
- Avoir une connaissance du travail clinique dans un dispositif de psychiatrie adulte, d'urgences et/ou de crise
- Avoir une connaissance de la réglementation en vigueur

## 9.2. Qualités requises

- Sens aigu de la mission de service public et de l'éthique professionnelle
- Faire preuve de rigueur dans les missions confiées
- Dynamisme et capacité d'initiatives dans son domaine de compétence
- Disponibilité et souplesse de fonctionnement
- Faire preuve d'engagement professionnel
- Disponibilité et esprit de solidarité pour répondre aux besoins du Pôle et de l'institution.

## 9.3. Diplôme requis

- Etre titulaire du diplôme de cadre de santé, ou s'inscrire dans le processus de diplomation de faisant fonction de cadre de santé.



#### 9.4. Expérience professionnelle

- Expérience d'encadrement indispensable
- Gestion de la crise suicidaire
- Expérience en milieu psychiatrique souhaitée
- Expérience en urgences psychiatriques souhaitable

#### 9.5. Connaissances spécifiques attendues

- Formation institutionnelle « Prévention du suicide »
- Connaissance générale du domaine psychiatrique et de l'urgence psychiatrique
- Connaissance de la législation spécifique en psychiatrie
- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la santé mentale territoriale

#### 9.6. Valeurs professionnelles

CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT		
<b>Pôle Emetteur</b>		
Pôle Urgences Psychiatriques		
<b>Modifications apportées par la nouvelle version</b>		
-		
Rédaction	Vérification	Validation
B.GARNIER Cadre soignant, assistant Chef de pôle	E.POULET Chef de pôle	Coordonnateur Général des Soins